



Agence
Luxembourgeoise
Antidopage

Informations aux fédérations sportives

Concerne : conditions requises pour les locaux antidopage :

Lors de toute compétition sportive, l'organisateur doit prévoir des locaux adéquats pour un éventuel contrôle antidopage.

Les locaux destinés au contrôle antidopage doivent être des locaux officiels et ne peuvent en aucun cas être installés chez des personnes privées.

Les locaux destinés au contrôle antidopage doivent garantir la confidentialité du sportif et comprendre :

- un local destiné au contrôle pouvant se fermer à clé et comprenant au moins une table et 4 chaises, de préférence avec accès direct à un WC pour le prélèvement des échantillons. Ce WC propre, ne sera pas ouvert au public et sera pourvu d'un lavabo avec eau courante ainsi que de papier de toilette, de savon pour les mains et de serviettes.
- 1 salle d'attente avec 10 chaises
- des boissons non alcoolisées et non caféinées dans de petites bouteilles scellées.

Les locaux antidopage doivent être situés aussi près que possible de la ligne d'arrivée ou, à défaut, à une distance raisonnable à pied.

L'emplacement de ces locaux sera clairement signalé.

En vous remerciant de votre coopération,

L' ALAD

Fondation ALAD